



Bilan 2018 de la mise en œuvre de l'aménagement des forêts domaniales (FD) d'Eawy et d'Arques

En matière de documents de gestion durable :

- Pour FD Eawy :
 - Période couverte par le document de gestion durable (aménagement) : 2004-2023
 - Surface : 6 905 ha
 - Traitement en futaie régulière sur 6 220 ha, en futaie irrégulière sur 500 ha.
 - Principale essence : hêtre (79%).
- Pour FD Arques :
 - Période couverte par le document de gestion durable (aménagement) : 2012-2031
 - Surface : 998 ha
 - Traitement en futaie régulière sur 855 ha, en futaie irrégulière sur 141 ha.
 - Principale essence : hêtre (72%).

En matière de régénération :

- Pour FD Eawy :
 - Surface du groupe de régénération : 2 160 ha. Effort demandé : 1 600 ha, soit 80 ha/an concernant 60% hêtre, 30% chêne (transformation par plantation), 5% résineux, 5% feuillus divers, soit 60% de régénération naturelle et 40% de plantations.
 - L'objectif de régénération naturelle est atteint, il reste 20% de l'effort à produire en plantation (15% chêne, 2% résineux et 3% feuillus divers).
- Pour FD Arques :
 - Surface du groupe de régénération : 355 ha. Effort demandé : 244 ha, soit 12 ha/an concernant 55% hêtre, 30% chêne, 12% résineux, 3% feuillus divers, soit 60% de régénération naturelle et 40 % de plantations
 - Il reste à ouvrir environ 16% du groupe. L'objectif de régénération naturelle est atteint, il reste 85% de l'effort à produire en plantation.
- L'exigence FSC concernant la taille de moins de 10 ha des coupes rases est respectée depuis 2017 sur chaque massif.

En matière d'enjeux de production :

- Pour FD Eawy : la prévision de récolte est fixée à 71 700 m³/an. Le prélèvement moyen (15 exercices) depuis le début de la période est de 69 000 m³.
- Pour FD Arques : la prévision de récolte est fixée à 9 970 m³/an. Le prélèvement moyen (7 exercices) depuis le début de la période est de 12 400 m³ (excédent lié à l'ouverture du groupe de régénération en début d'aménagement mais surtout aux dernières tempêtes hivernales Egon et Eléanore).
- Volume produit : 77% de hêtre, 13% résineux, 3% chêne. L'essentiel se fait sur les gros bois, même si les jeunes peuplements commencent à rentrer en production (3% du volume). Les grandes orientations commerciales sont : 79% en contrats d'approvisionnement, 18% en ventes

publiques, 3% en ventes amiables et cessions aux particuliers. Tous les résineux sont vendus en contrat. Le hêtre en contrat représente 59% (24% en régie ONF, 35% en régie scierie Lefebvre). Le bois d'œuvre est acheté surtout par Lefebvre, le bois d'industrie par Linex.

En matière d'enjeux environnementaux :

- Plans de chasse ongulés globalement respectés, mais état d'équilibre compromis, nécessitant d'enrillager les plantations sur 4% de la surface totale. Baisse de la population de Cerf depuis 10ans, souhaitée pour revenir à l'équilibre, s'accompagnant d'une modification de la répartition des animaux, plus présents en périphérie qu'au cœur du massif. Le niveau de population de sangliers reste acceptable, mais présente une forte hausse depuis 2 ans qui doit être maîtrisée.
- Trame d'îlots de vieux bois : 2,6% de la surface en vieillissement et 0,6% de la surface en sénescence. Maintien d'îlots paysagers et collectifs.
- Trame d'arbres à haute valeur écologique conservés en martelage à raison actuellement de 2 arbres vivants et 1 arbre mort par ha.
- Export des menus bois interdit depuis 2017 conformément aux exigences FSC.
- Aucun traitement chimique réalisé.
- 3 sites Natura 2000 (693ha) en FD Eawy : habitats de hêtraies acidiphile, mésoacidiphile et calcicole.
- Intégration dans les contrats d'exploitation et de travaux de prescriptions en matière de protection d'espèces protégées et de sites archéologiques.
- Entretien de 3 à 5 mares par an.
- Participation aux études Chiroptères et Martres.

En matière d'enjeux sociaux :

- Fréquentation rurale et touristique, assez saisonnière, sur Eawy, ciblée sur certains sites à valeur patrimoniale marquée (base historique de lancement de V1, chapelle St Etienne, gouffre du Puits Merveilleux, Carcahoux, allée des Limousins...).
- Fréquentation plus forte, péri-urbaine et quotidienne sur Arques, à proximité de Dieppe.

Prise en compte des parties prenantes :

- 40 à 45 autorisations par an délivrées pour des manifestations sportives ou culturelles
- 2 à 3 réunions par an avec les chasseurs (suivi de saison), et 1 à 2 réunions d'échanges avec naturalistes (bilan des inventaires)
- Contacts avec les acteurs économiques majeurs (scierie, parc animalier...).
- Contacts avec élus et communautés de communes, projet de mise en place d'un comité de forêt sur Eawy